



[RÈGLES PRUDENTIELLES]



Encore des motifs d'inquiétude

■ L'impact de la directive européenne tant sur l'économie en général que sur la gestion d'actifs et l'organisation des assureurs ne fait plus de doute. Ce que confirme le deuxième baromètre Solvabilité 2 d'Optimind-OpinionWay.

« Solvabilité 2 va avoir un impact définitif sur l'économie française et européenne, car les investissements en actions vont connaître d'importants réarbitrages, tandis que va s'ouvrir un *mercato* européen des fusions-acquisitions conduisant à la nouvelle constitution de groupes. » C'est ainsi que Christophe Eberlé, président d'Optimind, introduit l'analyse des résultats de la deuxième édition de son baromètre consacré à la directive européenne conduit avec OpinionWay.

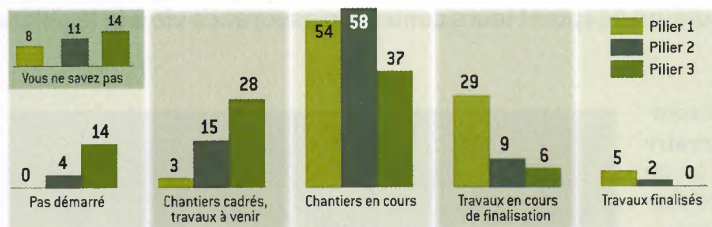
Il en ressort que 76% des personnes interrogées espèrent des évolutions de la formule standard et que 70% pensent que les vrais enjeux de la réforme sont désormais organisationnels et culturels. « Ce score important révèle presque un oubli de l'objectif premier de la directive européenne », s'étonne Christophe Eberlé, qui commente aussi le consensus quasi unanime (90% en 2011, contre 69% en 2010) sur l'inévitable désengagement du secteur de l'assurance des marchés actions : « Si les acteurs sortent massivement des marchés actions, les conséquences pour l'économie et pour les assurés seront importantes et rapidement visibles. »

Priorité à l'organisation en interne

Concernant le niveau d'avancement de ce qu'il convient encore d'appeler le « projet Solvabilité 2 » au sein des entreprises, si 65% des acteurs déclarent avoir démarré depuis plus de deux ans, 35% viennent tout juste de s'y mettre. « Ce n'est pas grave, car la plupart du temps ceux qui arrivent en dernier sont de plus petits acteurs, qui par nature vont plus vite à mener un tel projet, d'autant qu'ils bénéficient de tout le savoir accumulé par les

Un manque de visibilité sur les piliers 2 et 3

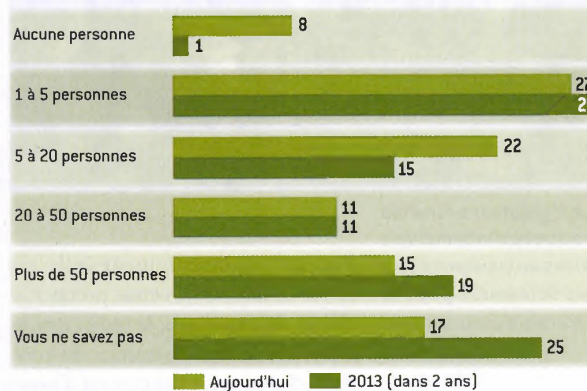
État d'avancement pilier par pilier (réponses en %)



Pour le pilier 1, les chiffres reflètent bien le taux de participation du marché à la dernière étude d'impact. Pour les piliers 2 et 3, le décalage des mises en chantier tient en partie au manque de visibilité sur les mesures de niveaux 2 et 3 à venir.

Des incertitudes sur l'organisation post-projet

Nombre de salariés intervenant dans le projet Solvabilité 2 (réponses en %)



25% du panel ne savent pas combien de personnes interviendront sur la mise en œuvre de la directive, ce qui, selon le président d'Optimind, montre les incertitudes qui subsistent sur l'organisation « post projet ».

autres et par nous-mêmes », tempère Christophe Eberlé.

Sur leur respect des délais fondé sur une entrée en application de la directive le 1^{er} janvier 2013, il ressort que si une grande majorité estime être au point sur le pilier 1 (85%, dont 39% *a minima*), la grande majorité des acteurs annoncent déjà ne pas pouvoir être complètement prêts pour les piliers 2 et 3. Le report d'une année (voire deux) de cette échéance semble donc plus que nécessaire.

MÉTHODOLOGIE

Du 23 juin au 22 juillet, 101 personnes (toutes concernées par la directive européenne) représentant 64 organismes (banques, assurances, mutuelles) ont été interrogées dans le cadre de la deuxième édition du Baromètre Solvabilité 2 Optimind-OpinionWay.

Le baromètre fait également ressortir que la réussite de la mise en place de la directive repose principalement sur des critères internes. Ainsi, 35% militent pour davantage de ressources en interne et 29% pour une organisation interne du projet plus efficace et/ou différente de celle en place. « Cela traduit une forte volonté de fédérer en interne autour de cette contrainte réglementaire devenue un véritable projet d'entreprise, souligne Christophe Eberlé, qui ajoute que seuls 9% des personnes interrogées évoquent la possibilité de mobiliser plus de ressources externes pour atteindre l'objectif Solva 2. Néanmoins, en interne comme en externe, la pénurie d'acteurs se fait cruellement ressentir. Quant à l'ACP, 11% du panel appellent de leurs vœux un accompagnement « plus souple » de l'autorité de contrôle. Ce score amène le PDG d'Optimind à préciser qu'en l'état actuel des ressources internes de l'ACP « tous les acteurs ne seront pas servis », tout en suggérant que ce taux de 11% ne cesse encore de progresser dans les prochaines éditions du baromètre.

■ ANNE LAVAUD